

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org), [situationroom@ausitroom-psd.org](mailto:situationroom@ausitroom-psd.org)

---

**ATELIER D'EXPERTS SUR LA SECURITE  
ET LA SURETE MARITIMES**

**ADDIS ABEBA, ETHIOPIE  
6 - 7 AVRIL 2010**

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

## **CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

1. Du 6 au 7 avril 2010, la Commission de l'Union africaine (UA) a organisé, au siège de l'UA, à Addis Abéba, un atelier d'experts sur la sécurité et la sûreté maritimes. L'atelier s'inscrivait dans le cadre du suivi du paragraphe pertinent de la décision Assembly/AU/Dec.252(XIII) sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la 13<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Syrte, en Libye, du 1<sup>er</sup> au 3 juillet 2009. Par cette décision, la Conférence a exprimé sa grave préoccupation face à l'insécurité grandissante dans les espaces maritimes autour de l'Afrique et, en particulier, au large de la Somalie; a fermement condamné toutes les activités illégales dans ces espaces; et s'est félicité des initiatives prises par la Commission en vue d'élaborer une stratégie globale et cohérente en vue de lutter contre ces fléaux. L'atelier a également été organisé dans le contexte des instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine des Transports maritimes (CATM), qui a été adoptée en 1994 et mise à jour à Durban, en octobre 2009.
2. L'atelier a été ouvert par le Dr. Elham Mahmoud Ahmed Ibrahim, Commissaire à l'Infrastructure et à l'Energie. Dans son propos liminaire, le Dr. Elham Mahmoud a rappelé que, pendant des années, les Etats africains ont été principalement préoccupés par la chute des capacités de leur industrie maritime. Toutefois, récemment, l'accroissement de la menace que constituent les activités illégales dans les eaux africaines et la multiplication rapide des actes de piraterie au large de la Somalie et dans le Golfe de Guinée ont induit une plus grande attention pour les questions de sécurité et de sûreté maritimes et mis en relief la nécessité de prendre des mesures concrètes pour débarrasser le continent africain de ces fléaux. A cet égard, elle a souligné la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre des actions concrètes pour faire face à tous les aspects de la sécurité et de la sûreté maritimes en Afrique.
3. Parlant au nom du Malawi, pays qui assure la présidence de l'UA, M. Ernest Makawa a insisté sur la nécessité d'agir en vue de protéger l'industrie africaine de la pêche, qui apporte une contribution vitale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Africains et qui est une source de revenus pour beaucoup d'autres. Il a invité les experts à garder présent à l'esprit le fait qu'un domaine maritime sécurisé est un préalable pour l'intégration et la prospérité de l'Afrique.
4. Les Etats membres suivants de l'UA ont participé à l'atelier: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Maurice, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
5. Les Communautés économiques régionales (CER)/Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits suivants ont également pris part à l'atelier : (Communauté de l'Afrique de l'Est – EAC, Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale – CEEAC, Communauté des Etats Sahélo-Sahéliens – CEN-SAD, Autorité Intergouvernementale pour le Développement – IGAD, Communauté de Développement de l'Afrique australe – SADC, Mécanisme de Coordination de la Brigade en attente de l'Afrique de l'Est – EASBRICOM, et la Capacité régionale de l'Afrique du Nord – NARC. Le Parlement

panafricain et d'autres structures et institutions compétente de l'UA, y compris le Centre africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme – CAERT, ont également pris part à l'atelier. La Commission du Golfe de Guinée, des *Think Tanks* et des universités du continent ont aussi pris part à l'atelier.

6. Ont également pris part à l'atelier : le Secrétariat des Nations unies, l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), l'Office des Nations unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Groupe maritime consultatif de l'Afrique à l'OMI, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), La Francophonie et d'autres partenaires bilatéraux (Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Espagne, Etats Unis, France, Inde, Italie, Japon, Royaume uni, Russie), ainsi que *Greenpeace Afrique*.

7. L'atelier a permis d'examiner les défis auxquels l'Afrique fait face en matière de sécurité et de sûreté maritimes. A cet égard, un accent particulier a été mis sur les questions relatives à la pêche illicite, au déversement de déchets toxiques, aux trafics d'armes et de drogue, au trafic d'êtres humains, au vol et au trafic illégal de produits pétroliers, à la piraterie et aux vols à mains armées en mer, etc.

8. L'atelier a également passé en revue les initiatives prises tant au niveau qu'en dehors de l'Afrique pour résoudre le problème de la sécurité et de la sûreté maritimes. A cet égard, l'atelier a relevé les efforts déployés par l'UA, y compris la CATM, la résolution (2009) de Durban et le Plan d'action sur le Transport maritime (adopté à Abuja en février 2007 et mis à jour en avril 2008 et octobre 2009, à Alger et Durban), les activités entreprises aux niveaux régional et national, ainsi que celles qui ont cours dans le cadre des Nations unies et d'autres institutions internationales compétentes, comme le Code de Conduite de Djibouti initié par l'OMI sur la suppression de la piraterie et du vol à mains armées contre les navires dans l'Océan ouest-indien et dans le Golfe d'Aden.

9. L'atelier a souligné la nécessité de redoubler d'efforts aux niveaux national, régional et continental, pour promouvoir la sécurité et la sûreté maritimes et veiller à ce que l'Afrique assume les responsabilités qui sont les siennes et tire pleinement profit de son domaine maritime, et ce dans le cadre des efforts d'ensemble en vue du développement du continent, en gardant à l'esprit qu'un domaine maritime bien géré sera un atout précieux pour la création de richesses, le progrès socio-économique et la prospérité, ainsi qu'une contribution significative à la sécurité internationale.

10. Dans ce contexte, il a été convenu que l'atelier devrait être suivi par une série d'autres activités destinées à sensibiliser les acteurs clés du continent, à mobiliser l'indispensable volonté politique, à renforcer les capacités à tous les niveaux, à mobiliser les ressources nécessaires, ainsi qu'à bâtir les partenariats requis. Plus spécifiquement, l'atelier a mis en relief les éléments suivants:

- (i) la nécessité de la signature et de la ratification rapides de la CATM, de la mise en œuvre de la résolution et du Plan d'action de Durban sur le transport maritime,

ainsi que d'autres décisions et instruments pertinents de l'UA portant sur la sécurité et sûreté maritime;

- (ii) la ratification par les Etats membres de l'UA des autres instruments internationaux pertinents, tels que : (a) la Convention internationale pour la Prévention de la Pollution par les navires, connues sous l'acronyme MARPOL 73/78, la Convention SUA de 1988 sur la Répression des Actes illégaux contre la sécurité de la navigation en mer, ainsi que des Protocoles et instruments y relatifs, (c) la Convention sur le travail maritime, et (d) les instruments de la FAO sur la pêche illicite. L'atelier a souligné la nécessité d'une action concertée à travers l'UA pour tirer pleinement profit des dispositions contenues dans tous ces instruments;
- (iii) le lancement par la Commission, en coopération avec les Etats membres, les CER et les autres parties prenantes, d'activités spécifiques visant à soutenir les efforts de promotion de la sécurité et de la sûreté maritimes, y compris à travers le Symposium de Puissance Navale Africaine et la Force Africaine en Attente, et une mise à jour sur l'état de signature et de ratification des instruments internationaux pertinents par les Etats membres;
- (iv) la nécessité, comme le cas de la Somalie le révèle clairement, de promouvoir des approches holistiques pour faire face au phénomène de la piraterie. De telles approches doivent être sous-tendues par une bonne compréhension de ce phénomène et du contexte dans lequel intervient et impliquer aussi bien des mesures de sécurité en mer que la promotion d'initiatives sur la partie continentale, à travers le renforcement des structures de gouvernance et la préservation des moyens de subsistance des populations côtières ;
- (v) la mise sur pied, sous la coordination générale de la Commission de l'UA, de Groupes de travail plurisectoriels sur : (a) la sécurité maritime, (b) la sûreté maritime, (c) la pollution maritime, et (d) la création de richesses à partir des mers et océans de l'Afrique ;
- (vi) l'élaboration d'une stratégie maritime intégrée pour l'Afrique, qui s'articule autour d'une vision commune et traite de manière exhaustive les aspects relatifs à la sécurité et à la sûreté maritimes. Une telle stratégie intégrée doit impliquer toutes les parties prenantes et tenir compte des défis multiformes auxquels l'Afrique est confrontée en matière de sécurité et de sûreté maritimes.

11. L'atelier a recommandé la convocation d'une réunion d'experts des Etats membres de l'UA avant la fin de l'année 2010, pour examiner les mesures prises en vue de la promotion de la sécurité et de la sûreté maritimes, y compris la pêche illicite, le déversement de déchets toxiques, les trafics d'armes et de drogue, le trafic d'êtres humains, le vol et le trafic illégal de produits pétroliers, la piraterie et les vols à mains armées en mer, ainsi que la stratégie maritime intégrée envisagée pour l'Afrique.